

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, CONDAMINE Jean-Marie, DE BRUYNE Vincent et TASSIN Michel.

Absents excusés : Messieurs FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 02/04/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Présence de Mme ROUX Catherine – secrétaire de mairie

Monsieur donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget principal dressé par Madame le Comptable du Trésor de SISTERON et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 du budget principal selon les montants suivants :

■ section de fonctionnement : excédent de	62 950.75 €
■ section d'investissement : excédent de	60 111.68 €
■ résultat global :	<u>excédent de 123 062.43 €</u>

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion du Budget Principal 2020 a été adopté précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal conforme aux écritures du compte de gestion 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Lionel BUCHER, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Le Conseil, par 8 voix pour, approuve le Compte Administratif 2020 du budget principal selon les montants suivants :

■ section de fonctionnement : excédent de	62 950.75 €
■ section d'investissement : excédent de	60 111.68 €
■ résultat global :	<u>excédent de 123 062.43 €</u>

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2020.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, assure la présidence et rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2020 soit :

* section de fonctionnement : excédent de	62 950.75 €
* section d'investissement : excédent de	60 111.68 €
* résultat global :	<u>excédent de 123 062.43 €</u>

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ainsi qu'il suit :

- **article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 62 950.75 €.**

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget eau et assainissement dressé par Madame le Comptable du Trésor de SISTERON et invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 du budget eau et assainissement selon les montants suivants :

■ section de fonctionnement : déficit de		3 172.14 €
■ section d'investissement : excédent de		64 460.47 €
■ résultat global :	excédent de	61 288.33 €

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET DE L'EAU.

Le Compte de Gestion du budget de l'eau et assainissement 2020 a été adopté précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Administratif de l'exercice 2020 du budget de l'eau et assainissement, en conformité avec le Compte de Gestion afférent, qui présente les résultats suivants :

* section de fonctionnement : déficit de		3 172.14 €
* section d'investissement : excédent de		64 460.47 €
* résultat global :	excédent de	61 288.33 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Lionel BUCHER, 1^{er} Adjoint, assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Le Conseil, par 8 voix pour, approuve le Compte Administratif 2020 du budget eau et assainissement selon les montants ci-dessus indiqués.

6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU 2020.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, assure la Présidence et rappelle au Conseil Municipal que le résultat d'exploitation du budget de l'eau 2020 présente un déficit de 3 172.14 €.

La section d'investissement présente un excédent de 64 460.47 €.

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation du résultat de la section d'exploitation, lorsqu'il est en excédent, permet en particulier d'apurer le déficit de la section d'investissement.

Compte-tenu du résultat d'exploitation déficitaire et de l'excédent d'investissement constatés, il ne peut y avoir d'affectation du résultat

Le Conseil, à l'unanimité, constate, d'une part, le résultat déficitaire de la section d'exploitation du budget de l'eau 2020 ne permettant pas son affectation, et, d'autre part, le résultat excédentaire de la section d'investissement ne nécessitant donc pas d'affectation.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'aucune opération n'a été faite sur ce budget l'année dernière donc il n'y a aucun résultat et présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget lotissement dressé par Madame le Comptable du Trésor de SISTERON et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2020 du budget lotissement ne présentant aucune opération.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET LOTISSEMENT

Le Compte de Gestion du budget lotissement 2020 a été adopté précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement, en conformité avec le Compte de Gestion afférent, qui ne présente aucun résultat compte tenu qu'il n'y a eu aucune opération de faite durant l'année.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Lionel BUCHER, 1^{er} Adjoint, assure la Présidence et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

Le Conseil, par 8 voix pour, approuve le Compte Administratif 2020 du budget lotissement ne présentant aucune opération.

9. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU 2020.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, assure la Présidence et rappelle au Conseil Municipal qu'il n'y a aucun résultat sur budget lotissement 2020 compte tenu qu'aucune opération n'a été faite durant l'année.

Le Conseil, à l'unanimité, constate, qu'il n'y a aucun résultat à affecter.

10. VOTE DU TAUX DES TAXES 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2020, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 7.27 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 13.92 %

Il précise que cette année, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de référence de taxe foncière sur les propriété bâties 2021 correspond à la somme des taux de 2020 de la commune et du Département. Le taux du Département des AHP est de 20.70%.

Monsieur le Maire explique que cela n'aura pas d'incidence sur les avis d'impôts fonciers des administrés.

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux pour l'année 2021 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, par 8 voix pour et 1 abstention, adopte les taux des taxes pour 2021, lesquels sont les suivants en intégrant la réforme :

- Taxe Foncière Bâti : 27.97 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 13.92 %

11. APPROBATION DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT, ET LOTISSEMENT COMMUNAL 2021

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur les budgets primitifs 2021 du budget principal, du budget eau et assainissement et du budget lotissement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces budgets.

Le Conseil, à l'unanimité,

■ **Approuve le Budget Principal 2021 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : 212 775 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 132 665 € en dépenses et en recettes

■ **Approuve le Budget Eau et assainissement 2021 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : 65 005 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 94 335 € en dépenses et en recettes

■ **Approuve le Budget Lotissement Communal 2021 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : 17 000 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 10 000 € en dépenses et en recettes

12. LOCATION APPARTEMENT DE LA MAISON DE PAYS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le logement de Monsieur CHAIZE Kévin sera libéré au 30 novembre 2020.

Lors du conseil municipal du 05 novembre 2020 ce logement a été attribué à Madame PIZZO Alexandra, qui a retiré leur demande

Madame STROCCHIO Christiane a déposé son dossier de candidature pour louer le logement communal au 1^{er} étage de la Maison de Pays, libre au 01/05/2021.

Monsieur le Maire rappelle que le prix de cette location est de 313 € par mois avec un dépôt de garantie d'un mois.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer l'appartement sis au 1^{er} étage de la Maison de Pays à Madame STROCCHIO Christiane pour un loyer mensuel de 313.00 € et une caution du même montant et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir.

13. QUESTIONS DIVERSES.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Alain COSTE,